

Date de la séance

Le 08 avril 2026

Date de convocation

Le 2 avril 2026

Date de publication

Le 02 avril 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	30
Procurations	4
Excusé	0
Absent	0

N° 2026-04-25

OBJET :

**Désignation des
représentants des
communes membres
de la CCGM
au Syndicat Mixte de
la Région Maule
(SMRM)**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 11 mars, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, doyen.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE, Jean-Marie ROLLET, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Sidonie KARM, Denis COURTOT, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Jean-Philippe ANTOINE, Gilles STUDNIA, Jérôme FENAILLON, Nathalie ZENOU, Carl MAUGER, Magali HANNECART, Thomas BATIGNE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ, a donné pouvoir à Myriam BRENAC

William FALCHETTO a donné pouvoir à Vincent GAY

Sophie DAUMARD a donné pouvoir à Nathalie ZANO

Jérôme FENAILLON a donné pouvoir à Jean-Philippe ANTOINE

Excusé :

Absents :

Secrétaire de séance : Sandrine HUSER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs à la composition des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

VU les statuts du Syndicat Mixte de la Région Maule (SMRM), et notamment son article 2 fixant sa composition et sa gouvernance, administrée par un comité de délégués,

VU le renouvellement des conseils municipaux à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres de la CCGM désignant leurs représentants au SMRM,

VU l'absence à ce jour de désignation formelle par le conseil municipal d'Andelu, dont les représentants seront désignés de droit en la personne du Maire et du 1er adjoint à titre temporaire, dans l'attente d'une délibération du conseil municipal,

CONSIDERANT que le SMRM est un syndicat mixte intercommunal ayant compétence pour la gestion du transport scolaire vers le collège de la Mauldre Sud à Maule, ainsi que pour la gestion du gymnase Demaison attenant à cet établissement ;

CONSIDERANT que six des dix communes membres du SMRM appartiennent à la Communauté de Communes Gally-Mauldre, à savoir Andelu, Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule et Montainville ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au plus tôt, conformément aux statuts du SMRM et pour le bon déroulement de l'installation des membres du syndicat, à la désignation par le conseil communautaire des représentants de ces six communes au comité syndical du SMRM, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation, sur proposition des conseils municipaux des communes membres de la CCGM, des représentants **titulaires** au comité syndical du Syndicat Mixte de la Région Maule (SMRM), tels que récapitulés dans le tableau ci-après :

Commune	Titulaire 1	Titulaire 2
Andelu	Vincent MECHENET (de droit)	Stanislas JAMOIS (de droit)
Bazemont	Sandrine HUSER	Thierry NIGON
Herbeville	Jeanne GARNIER	Estelle WARESHALEE
Mareil-sur-Mauldre	Karine GONCALVES	Thomas BRANDON
Maule	Sidonie JOUBLIN-KARM	Hélène CHARLET
Montainville	Sophie MALLEDAN	Corinne DUVAL

PROCEDE à la désignation, sur proposition des conseils municipaux des communes membres de la CCGM, des représentants suppléants au comité syndical du Syndicat Mixte de la Région Maule (SMRM), tels que récapitulés dans le tableau ci-après :

Commune	Suppléant 1	Suppléant 2
Andelu	/	/
Bazemont	Aurore RIVET	Lucie BLAIZE
Herbeville	Agnès DELAUNAY	Dominique RODA
Mareil-sur-Mauldre	Frédéric CAILLIEREZ	Nathalie CAHUZAC
Maule	Amina DEMBRI	William FALCHETTO
Mountainville	Adrien FRANCISCO	Patrick PASCAUD

PRECISE qu'en l'absence de délibération du conseil municipal d'Andelu à la date du présent conseil communautaire, le Maire et le 1er adjoint sont désignés de droit à titre temporaire, conformément aux dispositions applicables. La désignation des suppléants interviendra ultérieurement, après délibération du conseil municipal.

CHARGE le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre de notifier la présente délibération au Président du SMRM et à toutes les parties intéressées.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président
Vincent GAY



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
- Document rendu exécutoire le **10/04/2026**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 078-200034130-20260410-2026_04_25-DE